



DISCOURS

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE LA
JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME**

A

**L'OCCASION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE EN
MATIERE D'ERADICATION D'APATRIDIE DANS LA
REGION DES GRANDS LACS**

Nairobi le 18 Avril 2019

Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres;

**Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Conférence
Internationale sur la Région des Grands Lacs ;**

Monsieur le Directeur du Bureau Afrique du HCR;

Distinguées personnalités ;

Mesdames et Messieurs,

La République Centrafricaine par ma personne, est honorée de se retrouver aujourd'hui avec les Etats Membres de la CIRGL, et d'autres Etats de la Région pour participer aux travaux sur l'éradication de l'apatridie dans notre continent en partage.

Je voudrais avant tout exprimer mes vifs et sincères remerciements à l'endroit de son Excellence **Uhuru Kenyatta**, Président de la République du Kenya, pays hôte de cette réunion. À son Gouvernement et au vaillant peuple Kenyan pour l'accueil combien chaleureux et fraternel qui m'a été réservé, à ma délégation, ainsi que les facilités et les meilleures conditions que les autorités kenyanes nous ont offertes en vue de la réussite de nos travaux.

Je saisis également cette opportunité pour remercier tous les Pays Membres de la CIRGL pour la confiance et le soutien qu'ils ne cessent de témoigner à l'endroit de mon pays, notamment à l'occasion de la signature, sous l'égide des Nations Unies et de l'Union Africaine de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en RCA, dénommé «**Accord de Khartoum**».

Nous apprécions à sa juste valeur l'effort de solidarité consenti par chacun dans ce cadre.

Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres;

Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CIRGL;

Monsieur le Directeur du Bureau Afrique du HCR;

Distinguées personnalités ;

Mesdames et Messieurs,

Après avoir traversé une longue période de crise militaro-politique, ayant entraîné le déplacement de nombreuses populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, et, aggravé par les risques d'apatridie d'une frange de la population, la République Centrafricaine s'est résolument engagé sur la voie de la consolidation de la paix par le truchement de l'accord cité ci-haut.

Aussi, Nous sommes fières d'être ici afin de parler des grands axes stratégiques dans le domaine de l'éradication de l'apatridie sur le territoire de la République Centrafricaine.

Après la Réunion de Brazzaville de 2017 et celle de Ndjamena de 2018 et sur l'apatridie où mon pays avait pris un certain nombre d'engagements, des efforts ont été déployés dans le domaine de la lutte contre l'apatridie et se sont matérialisés d'ores et déjà par l'organisation d'un atelier national sur l'éradication de l'apatridie qui a réuni les hauts cadres du gouvernement et des membres du parlement. Ces participants de haut niveau ont esquissé les grands axes du plan d'action national sur l'éradication de l'apatridie. Il est important de noter également, la nomination d'un Point Focal Apatridie au sein du Gouvernement centrafricain depuis 2018. En outre, dans le cadre du processus d'intégration locale des réfugiés de longue durée vivant en Centrafrique, sous la Très Haute Instruction du Président de la République, Son Excellence Pr **Faustin Archange TOUADERA**, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles d'abattement des frais de procédure de naturalisation de près de 80%.

Avec l'appui de partenaires internationaux au nombre desquelles, le Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, la Conférence

Internationale sur la Région des Grands Lacs, mon pays a initié l'élaboration d'un Plan d'Action National conformément aux recommandations du Plan d'Action Régional de la CIRGL adopté à Brazzaville en octobre 2017. La mise en œuvre de ce Plan d'Action National sera pilotée par un Comité Interministériel dont le projet d'arrêté est en cours d'examen sur la table du Gouvernement. Par ailleurs, un avant-projet de loi d'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie est en cours d'examen par le Gouvernement.

Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres;

Excellence Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs ;

Monsieur le Directeur du Bureau Afrique du HCR;

Distinguées personnalités ;

Mesdames et Messieurs,

En lien avec la campagne décennale mondiale « # j'appartiens # » lancée par le HCR en 2014, et en prélude au sommet mondial prévu à Genève en octobre 2019, le Gouvernement centrafricain réaffirme ses engagements déjà pris en 2011, en faveur de la réduction de l'apatridie. A ce titre, j'affirme que mon pays finalisera le processus d'adhésion aux deux Conventions et procédera à leur domestication dans la législation nationale par une révision prochaine du code de la nationalité centrafricaine.

Le Gouvernement centrafricain salue le soutien sans faille dont il bénéficie de la part des partenaires internationaux et s'engage à pérenniser cette collaboration pour l'aboutissement aux objectifs ainsi fixés. Alors, c'est aujourd'hui plus que jamais qu'il faut agir pour les populations civiles à risque d'apatridie. Si rien n'est fait aujourd'hui, demain il sera trop tard.

Je vous remercie